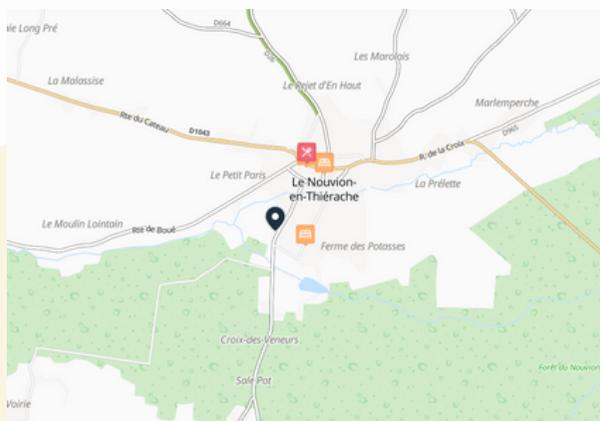


## Localisation



## Pour nous contacter

Groupement Hospitalier HiNoVe  
Centre Hospitalier de  
Le Nouvion-en-Thiérache  
40 rue Andre Ridders  
02170 Le Nouvion-en-Thiérache

Tél. : 03 23 97 56 03

Mail :

[cmaras@ch-lenouvion.fr](mailto:cmaras@ch-lenouvion.fr)

[vmercier@ch-lenouvion.fr](mailto:vmercier@ch-lenouvion.fr)

Web : [www.ch-lenouvion.fr](http://www.ch-lenouvion.fr)

Le secrétariat est accessible  
au 03 23 97 56 03

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

L'ESPRAD fait partie du Groupement Hospitalier HiNoVe composé également :

- Du Centre Hospitalier d'Hirson labellisé hôpital de proximité, doté d'un service d'Urgences et d'un EHPAD;
- Du Centre Hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache labellisé hôpital de proximité, doté d'une prise en charge médico-sociale étoffé avec un EHPAD et de son Service de Soins à domicile (SSIAD, ESAD, ESPRAD) ;
- Du Centre Hospitalier de Vervins labellisé hôpital de proximité, doté d'un EHPAD et d'une Equipe Mobile de Soins Palliatifs.



## Equipe spécialisée de prévention et de réadaptation à domicile ESPRAD



## Qu'est-ce qu'un ESPRAD ?

L'ESPRAD est une équipe pluridisciplinaire spécialisée qui accompagne à domicile les personnes atteintes de la maladie de Parkinson, de sclérose en plaques, maladies neurodégénératives et apparentées ainsi que les patients chuteurs de plus de 60 ans et les patients atteints de la Maladie Corps de Lewy.

## Quelles sont nos missions ?

L'ESPRAD a pour missions de :

- maintenir ou améliorer le potentiel cognitif, moteur et sensoriel des personnes ainsi que la sécurité dans l'environnement des personnes au sein de leur domicile ;
- maintenir et améliorer la qualité de vie de la personne et de son entourage ;
- soutenir et reconnaître les missions des aidants au quotidien.

## Comment fonctionne notre service ?

Notre équipe est composée de deux infirmières coordinatrices, d'une ergothérapeute, d'une diététicienne et d'une neuropsychologue. L'ESPRAD repose sur le partenariat et la coordination de parcours de la personne accompagnée.

## Qui peut solliciter notre intervention ?

La sollicitation de prise en charge peut émaner de la personne elle-même, de sa famille, d'un médecin, ou encore du réseau associatif et institutionnel (Parc SeP, DAC...)



## Combien ça coûte ?

L'accompagnement est pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale. Le suivi ne peut excéder 18 séances par an.

## Quelle est notre zone d'action ?

Notre équipe intervient sur 256 communes, toutes situées dans l'Aisne, allant de Aubenton jusque par-delà Saint-Quentin.

